

# 琉球大学学術リポジトリ

## フランコプロヴァンス語のラ・ブリドゥール方言における動調êtreの省略

|       |  |
|-------|--|
| メタデータ | 言語: en<br>出版者: 琉球大学法文学部国際言語文化学科（欧米系）<br>公開日: 2017-05-23<br>キーワード (Ja):<br>キーワード (En):<br>作成者: Delbarre, Franck, デルバール, フランク<br>メールアドレス:<br>所属: |
| URL   | <a href="https://doi.org/10.24564/0002008622">https://doi.org/10.24564/0002008622</a>  |

## **L'effacement du verbe « être » dans le dialecte francoprovençal de La Bridoire**

Franck DELBARRE

### **1. Le contexte linguistique du francoprovençal**

Il convient de rappeler que le francoprovençal (aussi appelé de nos jours *arpitan* (Delbarre, 2013) n'est pas une langue unifiée ou standardisée comme le sont par exemple le français, l'italien ou l'espagnol qui disposent d'une norme édifiée des grammairiens tels Vaugelas dans le cas du français, ou par des institutions telles l'Académie Française.

Cependant, en 1998, le linguistique Stich a proposé une graphie supradialectale qui permet de transcrire l'ensemble des dialectes ou patois francoprovençaux dans une orthographe normée tenant compte des diverses réalisations phonétiques des divers phonèmes propres à chaque dialecte. Son système graphique rappelle la graphie classique utilisée pour l'occitan (Sibille, 2000), donnant à chaque graphème plusieurs possibilités de prononciation selon les locuteurs occitanophones, avec un aspect archaïsant et étymologisant avec la notation de lettres non prononcées. Mais si son orthographe s'en trouve unifiée et normée, il n'en reste pas moins que le francoprovençal demeure une langue non normée aux niveaux grammatical, syntaxique, phonologique et lexical. Ainsi dans son ouvrage, Stich ne cherche aucunement à imposer des formes grammaticales ou un lexique propre comme norme du francoprovençal, se montrant ainsi tolérant envers toutes les spécificités grammaticale, syntaxique, phonologique ou lexicale de tel ou tel dialecte de l'aire linguistique francoprovençale.<sup>1</sup>

Malheureusement, peu de descriptions linguistiques se sont chargées de rendre compte de la syntaxe de cette langue et de ses dialectes, relativement méconnus comparativement au français ou aux autres langues romanes disposant du statut de langues officielles. Par ailleurs, l'exposé grammatical de synthèse des divers dialectes principaux francoprovençaux de Stich demeure fort incomplet (le chapitre *La syntaxe* se résume à une demi-page à la page 138), car sa préoccupation première demeure l'orthographe avant tout. Nous invitons le lecteur à consulter Delbarre (2013) pour une explication possible de la relative absence de descriptions syntaxiques des dialectes francoprovençaux et pour une description des emplois des auxiliaires des temps composés du verbe dans les patois du Bugey.

Le présent article constitue un complément de recherches sur la syntaxe et la morphologie du verbe auxiliaire « être » en francoprovençal à travers cette fois-ci le cas de l'effacement de ce verbe dans certains environnements syntaxiques et phonologiques dans le patois de La Bridoire, commune du Petit Bugey, territoire limitrophe du Bugey situé en Savoie et dont il est séparé par le Rhône (nous renvoyons à Delbarre, 2015 pour une analyse de l'accord du participe passé dans les temps verbaux du patois contemporain du Valromey).

## **2. Les sources de notre étude**

Nous ferons ici référence essentiellement au dialecte de La Bridoire. Il y a naturellement des variations phonologiques, lexicales, morphologiques, grammaticales et syntaxiques entre ce patois et ceux que nous avons étudiés dans des articles précédents, mais ces variations ne les différencient pas grandement, hormis une particularité propre à certains patois du Petit-Bugey sur laquelle nous reviendrons en 3.

Nos remarques reposent toutes sur les résultats d'enquêtes de Vianey (cf références), qui décrivent des patois encore vivants et contemporains du Petit-Bugey, mais sans doute aux jours comptés, étant donné l'âge élevé des patoisants interrogés par Vianey. Les documents publiés par Vianey, par leur contenu sous forme de narrations et d'histoires orales diverses pour certains, constituent des témoignages vivants de la

langue parlée par ces patoisants, même si on ne peut pas exclure des auto-corrrections ultérieures par les patoisants ou les enquêteurs eux-mêmes. On peut néanmoins considérer la langue de ces ouvrages comme représentatives des pratiques langagières des patoisants de ces localités. Nous fonderons donc nos observations avec en arrière-plan ce contexte d'écriture et d'analyse.

### **3.L'effacement de « être » dans le patois de la Bridoire (Petit-Bugey) d'après Vianey**

Certains patois du Petit-Bugey sont particulièrement intéressants en ce qu'on y observe un phénomène d'effacement (Alleyne, 1996, parle de « perte ») de la troisième personne du singulier (notée 3ps ensuite) du verbe « être » au présent de l'indicatif (fonction de copule, sens localisateur ou auxiliaire du passif dynamique et résultatif) et aussi quand il est auxiliaire du passé composé. Nous nous intéresserons en particulier à son étude du patois de La Bridoire, particulièrement bien documenté par ses soins, auprès cependant d'un seul patoisant.

Vianey (2012) met en note au tableau de conjugaison du verbe « être » pour la 3ps du présent de l'indicatif que l'on a les formes suivantes:

« après *nom sujet* ou *y pron sujet* : è ou èt ; après *i pron sujet* : verbe inexistant ou t ; après *pron sujet* (autre que i ou y) ou *pron réfléchi* : verbe inexistant ou transformé en e ou réduit à t ».

Face à ces explications fort succinctes et difficiles à appréhender telles quelles (de plus, à l'entrée du verbe « être » dans son glossaire du patois de La Bridoire, Vianey suggère que ces règles ne sont pas absolues), il nous a semblé que l'on pouvait en expliciter davantage les conditions à la fois syntaxiques et phonologiques qui favorisent cet effacement de la 3ps de « être » à l'appui d'exemples concrets tirés du glossaire ou des textes en patois fournis par l'auteur.

Les énoncés issus des textes (2012 : 221-229) semblent pourtant bien se conformer

à des principes grammaticaux de manière relativement systématique, que nous allons énoncer dès lors. Le seul avertissement que nous puissions donner est que ces textes ont tous la même source ou informateur patoisant dont Vianey (id. : 221) note qu'il a « scrupuleusement respecté son patois », et ce bien qu'il ait « pris des éléments dans différentes versions d'une même anecdote » : il y a malgré cela une grande régularité des formes et de la syntaxe (du moins concernant la présence ou l'absence de la troisième personne de « être » au présent de l'indicatif et au passé composé) dans ce patois issu d'un seul individu. Mais Vianey avertit dans ses *Variations du patois en Petit-Bugey*: « Ce qui est valable pour un patoisant n'est pas forcément vrai pour son voisin, ce qui est valable à un instant donné dans un contexte donné n'est pas forcément vrai à un autre instant ». Il ajoute (id. : 3) qu'« un patoisant n'a pas toujours raison, il peut se tromper ». C'est en tenant compte de ces avertissements sur l'aspect très individuel de la source de ces textes du patois de la Bridoire que nous allons en étudier les règles sous-jacentes de l'effacement de la 3ps de « être » chez ce patoisant<sup>2</sup>.

Nous respecterons scrupuleusement la graphie utilisée par Vianey et indiquons la traduction française entre parenthèses systématiquement après le texte patois. Nous précisons au moyen de *in* : le texte dont proviennent les éléments cités du corpus du patois de La Bridoire établi par Vianey (2012), *Glossaire* signifiant un renvoi systématique à l'entrée de « être » dans le glossaire de Vianey.

#### **4.Comportement basique de « être »**

Vianey pose d'emblée comme forme de base du verbe « être » à la 3ps *è* (nous précisons « devant consonne ») et *èt* (nous précisons : devant voyelle, mais aussi parfois devant consonne comme dans l'exemple 1c ci-dessous) . Nous qualifions cette forme de « pleine » occasionnellement par opposition à d'autres que nous verrons au fil des exemples (la règle de Vianey mentionne de plus les formes brèves *t* et *e* de la 3ps plus difficiles à définir quant à l'emploi). En voici des exemples conformes à sa règle:

- (1) a. La tèra è blètta (la terre est mouillée) ; in: Glossaire  
 b. Y èt on golè (c'est un trou) ; in: Glossaire  
 c. Le piju èt na pyéra (la meule est une pierre [creuse]) ; in : Glossaire

L'effacement du verbe « être » ne semble jamais avoir lieu quand le sujet est une autre personne grammaticale que la troisième du singulier, quelle que soit la fonction syntaxique de « être » (auxiliaire des temps composés ou du passif, ou prédicateur), ce qui est implicitement prévu par la règle donnée par Vianey sans être explicité, ce qui méritait d'être vérifié:

- (2) a. De si remontâ a la mazon (je suis remonté à la maison) ; in: La kouleuvre  
 b. Si t pàs mon shapé, t é mor ! (si tu passes mon chapeau, t'es mort !) ; in : Le brakonyiy  
 c. No son bèz ami (nous sommes bons amis) ; in: La pipa  
 d. El son tot in pèyô, èl son tot rapyéché (elles sont toutes en morceaux, elles sont toutes rapiécées) ; in: Le parpâye  
 e. U son vnu, u son rintrâ (ils sont venus, ils sont rentrés) ; in: La glas  
 f. U se sont aguétâ on momè (ils se sont regardés un moment) ; in: Le brakonyiy

Cet effacement de « être » ne semble jamais avoir lieu non plus aux temps et modes autres que le présent de l'indicatif et le passé composé (dont l'auxiliaire est au présent de l'indicatif, ce qui explique que l'effacement puisse se produire à ce temps aussi), y compris à la troisième personne du singulier. Cela aussi est implicitement prévu par la règle donnée par Vianey sans être explicité, ce qui méritait d'être vérifié:

- (3) a. Men onkle ta apré vindinzhiye (mon oncle était en train de vendanger) ;  
 in:Matya rkorta  
 b. Y éta<sup>3</sup> la cheru d mon gran (c'était la soeur de mon grand-père) ; in: Le briye  
 c. Na fa Lénine ta vnu tyé a la Barduir (une fois, Lénine était venu ici à la

Bridoire) ; in: Lénine

d. Na fenna ta achtâ chu sa sêla (une femme était assise sur sa chaise) ; in: Le tenère

e. I sari myu (ce serait mieux) ; in : glossaire

L'effacement ne se produit pas non plus si le sujet est un groupe nominal représentant la 3ps, ce que prévoit clairement la règle de Vianey énoncée précédemment :

(4) a. Son nevu è vnu véra (son neveu est venu voir) ; in: L'éritiye

b. Noutr om è seurpra (notre homme est surpris) ; in: Le brakonyiy

c. Le pan èt apré rfradâ (le pain est en train de refroidir) ; in: Glossaire

d. Le monchu s èn ét aparchu (le monsieur s'en est aperçu) ; in : La bôta

e. Le blâ t apré dron-nâ (le blé est en train de déperir) ; in: Glossaire

f. Le métre t alâ korizhiy le sartifika (le maître est allé corriger le certificat) ; in:

Glossaire

Il faut aussi préciser que la négation ne semble pas affecter les observations ci-dessus et que seule la nature du sujet importe à ce stade, à en juger par la règle de Vianey. Notons enfin que le verbe « être » ne peut s'effacer quand il est en fin de proposition, ce que Vianey n'évoque pas, mais que l'exemple ci-dessous montre (en effet, la règle de vianey suggère les formes zéro, *e* ou *t* après les pronoms sujets autres que *i* et *y*, ce qui n'est pas le cas ici) :

(5) You tou k èl é, la bouna ?<sup>4</sup> (où est-ce qu'elle est, la borne ?) ; in : Glossaire

## 5. Autres cas de comportements de la 3ps de « être »

### 5.1.Cas du pronom personnel sujet de la 3ps

Observons maintenant de plus près les conditions qui permettent l'effacement de la troisième personne de « être » au présent de l'indicatif et au passé composé. A la

lumière des exemples suivants, on remarque que l'effacement se produit volontiers lorsque le sujet est un pronom personnel de troisième personne du singulier (ul / èl), et ce quelle que soit la fonction syntaxique de « être », comme explicité dans la règle de Vianey :

. exemples avec prédicats résultatifs ou adjectivaux :

(6) a. Ul mor (il est mort) ; in : L'éritiye

b. Èl mourta (elle est morte) ; in: Le tonére

c. Ul kwé, ul kemâ è mizha (il est cuit, il est écumé et mangé) ; in : Le boyi d la mèssa d miné

. exemples avec prédicats verbaux au passé composé impliquant des verbes intransitifs (en l'absence de contexte, certains peuvent être interprétés comme en français comme des énoncés à prédicat résultatif) ou pronominaux:

(7) a. Ul modâ (il est parti) ; in : Kabeù

b. Èl modâ avoué tui se panyiy (elle est partie avec tous ses paniers) ; in: Le tonére

c. Tyé èl sortu a rkelon (là, elle est sortie à reculons) ; in: La sarpè

d. Ul revnu fâr véra (il est revenu faire voir) ; in : La bôta

e. U s métâ a dir kom sé (il s'est mis à dire ainsi) ; in: Le passan

f. U s fé remorkâ (il s'est fait remarquer) in: Glossaire

Dans les exemples ci-dessus, l'effacement de la 3ps de « être » était total, mais il s'avère qu'elle réapparaît sous une forme réduite à la consonne *t* (il s'agit du même *t* étymologique de la forme « est » en français qui se fait entendre en cas de liaison et présent dans la forme pleine *èt*) si le terme suivant commence par une voyelle, quelle que soit la fonction syntaxique de « être » :



- (8) a. U l t̄ arvâ tyam a la Barduir (il est arrivé ici en haut à la Bridoire) ; in: Lénine  
 b. Èl s t̄ èfilâ dyè la lèsh (elle s'est enfilée dans la blache) ; in: La kouleuvre  
 c. Ul t̄ apré vyèyi (il est en train de vieillir) ; in: Glossaire

A la lumière de l'exemple ci-dessous, on peut toujours effacer la troisième personne de « être » au présent de l'indicatif et au passé composé si le sujet nominal est immédiatement repris par un sujet pronominal de troisième personne, ce que Vianey ignore dans sa règle et mérite d'être précisé :

- (9) Le tenér ul passâ (le tonnerre est passé) ; in: Le tenére.

## 5.2. Cas du pronom relatif sujet *ke*

Les exemples suivants impliquent divers prédicats verbaux, résultatifs, adverbiaux ou adjectivaux qui sont construits dans une proposition relative avec *ke* (qui) ayant pour antécédent la 3ps. Vianey, dans son explication très sommaire, n'explicite pas cette possibilité que nous soulignons ici. On voit que la 3ps de *être* est absente dans ce type de relative (pas de données concernant les autres types de relatives) :

- (10) a. Sâ-t s ke s passâ ? (sais-tu ce qui s'est passé ?) ; in : Glossaire  
 b. Le boushon ke chu la bôsse (le bouchon qui est sur le tonneau) ; in : Glossaire  
 c. N èrba ke dura a sèy (une herbe qui est dure à faucher) ; in: La blanshèta

Dans les exemples ci-dessus, l'effacement de la 3ps de « être » était total, mais il s'avère qu'elle réapparaît sous une forme réduite à la consonne *t* si le terme suivant commence par une voyelle (le relatif *ke* peut se réduire alors à *k*), quelle que soit la fonction syntaxique de « être » :

- (11) a. Le beyi k t̄ apré kwér (le pot-au-feu qui est en train de cuire) ; in : Le boyi  
 d la mèssa d miné

b. On golé ke t̥ in formachon (un trou qui est en formation) ; in: Glossaire

Cependant, dans le glossaire, à l'entrée du verbe « être », parmi les exemples, on en trouve avec le pronom relatif sujet *ke* réduit à *k* et suivi de la forme pleine *è(t)*. L'effacement du verbe « être » est donc optionnel dans les propositions relative avec *ke* sujet:

- (12) a. K è pèrsha (qui est percé)  
b. K èt aminsi (qui est aminci)

### 5.3.Cas du pronom interrogatif sujet *ki* (*tou ke /k*)

Vianey n'explique pas non plus ce cas-ci. Il ne semble pas y avoir effacement de « être » après les expressions interrogatives *ki* et *ki tou k(e)*, qui expriment « qui » en français et après *kè tou k(e)* (qu'est-ce qui), même si l'absence d'exemples contradictoires ne permet pas d'être catégorique :

- (13) a. Ki è tyé ? (Qui est ici ?) ; in :Glossaire  
b. Ki tou k è vnu ? (Qui est-ce qui est venu ?) ; in : Glossaire

La 3ps de « être » est réduite à *t* devant voyelle d'après l'exemple ci-dessous :

- (14) Ki tou k t apré kopâ le bwé ? (qui est-ce qui est en train de couper le bois ?).  
in : entrée « ki » du Glossaire

### 5.4.Cas du pronom indéfini sujet *on(-n)*

Deux exemples supplémentaires montrent que, avec le pronom indéfini *on* pour sujet, si le terme suivant commence par une consonne, « être » se manifeste sous la forme –n, sans doute impliquée par la forme alternative *e* du verbe « être »<sup>5</sup> à la 3ps du présent de l'indicatif à peine prononcée ici<sup>6</sup> (il ne peut y avoir de justification par

l'enchaînement phonétique avec le terme suivant puisque ce dernier commence par une consonne dans les phrases ci-dessous):

- (15) a. On-n bè d'abô ou Pon (on est vite au Pont) ; in : Sharamèlà  
b. On-n tyé pe sè (on est là pour cela) ; in: Glossaire

La présence d'un *e* phonétique est confirmée dans le glossaire:

- (16) On-ne tyé pe sè (on est là pour cela) ; in: Glossaire

Par ailleurs, cette forme *e* du verbe « être » apparaît aussi facultativement après les pronoms personnels de la 3ps, d'après les exemples ci-dessous pris du glossaire, bien que l'absence de forme verbale soit apparemment plus courante d'après nos observations:

- (17) a. Ul e modâ (il est parti)  
b. Ul e dra (il est debout)

Derrière l'effacement de « être » à la 3ps, on pourrait donc peut-être poser une forme *e* atone ou faiblement prononcée facilitant ainsi son effacement complet dans certaines situations, et que confirment les divers exemples de ce paragraphe 5.4.

### 5.5.Cas des pronoms démonstratifs neutres sujets *i / y*

Les exemples ci-dessous montrent que la 3ps de « être » au présent de l'indicatif et au passé composé s'efface aussi quand le sujet est le pronom neutre *i* :<sup>7</sup>

- (18) a. I brâv (c'est beau) ; in: Glossaire  
b. I d la lavây (c'est de la soupe trop claire)

Mais là aussi, elle est restituée sous la forme de la consonne *t* si le terme suivant commence par une voyelle, mais aussi parfois une consonne :

- (19) a. I ṭ on golé (c'est un trou) ; in: Glossaire  
b. I m ṭ arvâ st avarô (il m'est arrivé cet ennui) ; in: La bôta  
c. I ṭ n èrba ke dura a sèy (c'est une herbe qui est dure à faucher) ; in: Glossaire

Mais on doit ainsi restituer la 3ps de « être » au présent de l'indicatif et au passé composé si le pronom neutre *i* a la forme *y* (ces deux formes du pronom neutre semblent interchangeables à en juger par l'entrée *i*, *é*, *iy*, *y* du glossaire malgré la contrainte phonologique qu'elles exercent sur le verbe « être »). On a alors les formes du paradigme attendues *è* devant consonne et *èt* ou même *t* devant voyelle (parfois devant consonne aussi, comme noté dans l'exemple 1c précédemment donné :

- (20) a. Y è to d vash de pour (c'est tout des vaches de pauvre) ; in: La payâye  
b. Y è modâ na bétye (il est sorti une bête) ; in : La kouleûvre  
c. Y è brâv (c'est beau) ; in: Glossaire  
d. Y èt on... (c'est un...) ; in : Glossaire  
e. Y èt n istwar (c'est une histoire) ; in: Glossaire

Les remarques et exemples en 5.5. sont ainsi conformes à la règle de Vianey concernant ces deux pronoms neutres.

## 5.6.Remarques quant à la règle de Vianey

Nous terminerons par la remarque suivante concernant la note de Vianey rapportée en 3, où il indique « après *pron sujet* (autre que *i* ou *y*) ou *pron réfléchi* », mais qu'inclut-il dans le terme pronom sujet ? Cela inclut-il des termes comme « quelqu'un », « rien », « personne », « quelque chose » qui sont des pronoms indéfinis ? Aucun exemple n'a pu être relevé pour pouvoir soutenir cette interprétation malheureusement. Il ne parle pas non plus des autres pronoms démonstratifs comme *chô*, *sla*, etc qui

peuvent être utilisés comme sujets. Dans son souci de simplifier les choses, Vianey a ainsi indirectement suscité davantage de questions auxquelles nous n'avons pas pu répondre toutes.

Quant à la précision concernant le pronom réfléchi, aucun des exemples avec pronom réfléchi que nous avons trouvés ne soutient que sa présence conditionne l'effacement de la 3ps de « être ». Il n'est donc pas utile de retenir un critère le faisant intervenir. Les exemples suivants semblent montrer que l'absence ou non de la 3ps de « être » dépend plutôt de l'association du pronom réfléchi avec un sujet pronominal ou nominal:

- (21) a. U s fé remorkâ (il s'est fait remorquer) in: Glossaire (sujet pronominal > effacement de la 3ps)  
b. Èl s t èfilâ dyè la lësh (elle s'est enfilée dans la blache) ; in: La kouleuvre (sujet pronominal mais initiale vocalique du terme suivant > 3ps sous sa forme réduite *t*).

L'exemple suivant est plus problématique car il insère le pronom neutre *èn* entre le pronom réfléchi et le participe passé (noter l'erreur graphique de l'accentuation du verbe « être »).

- (22) . Le monchu s èn ét aparchu (le monsieur s'en est aperçu) ; in : La bôta (sujet nominal > forme pleine de la 3ps ; la présence du pronom *èn* ne semble pas justifier cette forme pleine car la suite *s èn t aparchu* ne semble pas impossible phonologiquement)

19b, bien qu'il ne s'agisse pas d'un verbe réfléchi, procure un exemple d'insertion d'un pronom objet entre le pronom personnel sujet de 3ps et le verbe « être » dont la forme est réduite à *t* devant voyelle, conformément à la règle de Vianey dans le dernier cas des autres pronoms sujets, qui ne prend cependant pas en compte l'insertion d'autres pronoms compléments entre le sujet et le verbe. Cela semble confirmer que de telles insertions ne conditionneraient pas la forme de « être » à la 3ps.

## 6. Formulation d'une règle plus explicite

Revenons à la règle succincte formulée par Vianey quant aux formes de « être » : « après *nom sujet* ou *y pron sujet* : è ou èt; après *i pron sujet* : verbe inexistant ou *t* ; après *pron sujet* (autre que *i* ou *y*) ou *pron réfléchi* : verbe inexistant ou transformé en *e* ou réduit à *t* ».

Nous proposons de la compléter de la manière suivante : (au présent et au passé composé de l'indicatif et à la 3ps du singulier seulement), après groupe nominal sujet ou pronom neutre sujet *y* comme en fin de proposition : è (devant consonne) ou èt (devant voyelle, et parfois devant consonne) ; après pronom neutre sujet *i*, un pronom personnel sujet de 3ps, pronom relatif sujet *ke* : forme zéro ou *t* (devant voyelle). Mais après pronom relatif *ke* (réduit à *k*) : formes è ou èt possibles. Après *on* ou un pronom personnel de 3ps : forme *e* possible (*on* s'écrit alors *on-n* / *on-ne*). Après pronom interrogatif sujet *ki* (*tou ke*) : è ou *t*. Ajoutons que la négation et l'insertion de pronoms compléments ne semble pas altérer ces règles.

Il reste que l'effacement de « être » ne semble pas contraignant à en juger par les possibilités qui s'offrent dans les cas où l'effacement est possible (par exemple, présence de la forme *e* au lieu de l'effacement complet après les pronoms personnels sujets de 3ps). Il existe plutôt une contrainte au non effacement de « être » dans les cas où justement il n'est pas possible d'opérer cet effacement. Peut-on d'ailleurs parler d'effacement ? Il s'agit plutôt d'une forme zéro de la 3ps de « être » qui se manifeste sous une forme *e* dont la forme *t* pourrait être le pendant devant voyelle dans certains environnements phonologiques et syntaxiques où la forme pleine n'est pas requise. Peut-être peut-on aussi qualifier è / èt de formes toniques ( ? ) ou fortes ou pleines de la 3ps du présent de « être » par opposition alors aux formes atones ( ? ) ou faibles *e* / *t* : l'alternance de è / èt avec la forme zéro après les démonstratifs sujets respectifs *y* et *i* et l'emploi de è en fin de proposition semblent soutenir ce point de vue, tout comme l'opposition des sujets groupe nominal vs pronom personnel de 3ps quant aux formes de « être ». En effet, la coupure entre le groupe nominal sujet et le verbe « être » à la

3ps peut justifier l'emploi de ses formes fortes toniques, alors que la relation rythmique et syntaxique beaucoup plus étroite entre les pronoms personnels sujets et la 3ps de « être » fait que ses formes fortes soient remplacées par ses formes faibles. Là où la forme faible *e* apparaît, elle amène dans le parler le plus rapide à son effacement naturel.

Il serait intéressant de prolonger la discussion sur l'origine de l'effacement de la copule à la 3ps de « être » au présent notamment (au passé composé, cet effacement s'explique aisément par le partage des mêmes formes qu'au présent de l'auxiliaire). Remonte-t-elle au latin même, où l'introduction de la copule semble tardive et dont la langue classique pratiquait ainsi l'effacement de la copule à des fins stylistiques, bien qu'elle soit redevenue obligatoire dans les langues romanes modernes (Alleine, 1996: 185) ? S'agit-il d'un procédé syntaxique commun au créole où l'introduction de la copule « est motivée par des besoins d'emphase et de relief » ? Il s'avère par ailleurs que le patois de La Bridoire n'est pas le seul patois francoprovençal à effacer la 3ps du verbe « être » au présent. Nous en trouvons un exemple dans le *Patois de Manziat* (2006 : 155)<sup>8</sup>, commune de Bresse, non loin de la rive orientale de la Saône, i.e. séparée de La Bridoire par l'ensemble du département de l'Ain, historiquement occupé intégralement par des dialectes francoprovençaux.

Benveniste (1966 : 159) indique bien que les phrases nominales sans copule sont des énoncés complets tout comme les énoncés verbaux, qui plus est présentes dans de nombreuses familles de langues dans le monde. Alleine (id : 86), pour ce qui est des langues créoles, montre qu'en réunionnais la perte de la copule (à toutes les personnes du présent) est « l'aboutissement d'une réduction (semble-t-il), phonologique et progressive, de la copule aboutissant à son effacement total »<sup>9</sup>. Il relate les travaux de Labov sur l'effacement de la copule dans le dialecte anglais des Noirs nord-américains, qui présente des règles synchroniques rendant compte de la « variation entre la présence d'une copule visible et l'absence de copule. Il s'agit de règles variables qui opèrent sur une seule forme de base, la forme pleine de la copule, et qui génèrent toutes les formes de surface, y compris l'absence de copule ». Ainsi, dans le patois de la Bridoire, bien que ce phénomène d'effacement soit limité à la 3ps de « être » au présent de l'indicatif

et au passé composé, il se fonderait sur la forme pleine de « être » *è(t)*, qui se réaliserait sous une forme réduite *t* dans certains contextes phono-syntaxiques et disparaîtrait même dans d'autres contextes. Il s'agit de « règles morpho-phonologiques de surface qui suggère que les dialectes caractérisés par l'absence de copule possèdent une copule dans leur structure profonde » (Alleyne, : 86). Il va de soi qu'il n'y a aucun doute à ce sujet quant au patois de la Bridoire, étant donné la présence obligatoire en toutes circonstances de la copule dans la plupart des autres patois francoprovençaux. Pour Alleyne (id.), il s'agit d'une « réorganisation sémantique et syntaxique » et non d'une simple perte de la copule. Il conviendrait ainsi d'interroger les locuteurs sur ce qui motive (inconsciemment) l'effacement de la 3ps de « être » dans certains contextes : s'agit-il d'une contrainte syntaxique et / ou phonologique uniquement ou y a-t-il aussi un motif sémantique ? Diefenbach (1831)<sup>10</sup> considérait le français comme une langue romane « très créolisé » : le patois francoprovençal de la Bridoire serait-il dans un état plus avancé de créolisation par rapport à d'autres dialectes francoprovençaux, le francoprovençal s'étant séparé de la langue d'oïl dès l'époque carolingienne selon Tuaille (2002 : 11) ?

Il faut bien noter qu'à la différence des créoles, la 3ps de « être » est impliquée dans la formation du passé composé dans le patois de la Bridoire et qu'elle s'efface dans les mêmes conditions phono-syntaxiques que lorsqu'elle a la fonction de copule, ce qui à notre avis penche pour une explication phono-syntaxique plutôt que sémantique, d'autant plus que cet effacement n'a lieu qu'à la 3ps, et non aux autres personnes comme dans les langues créoles.

## **7. Conclusion**

Bien que syntaxiquement très proche du français, comme en témoignent non seulement les commentaires des auteurs sur le francoprovençal tout comme l'observation directe des textes mis à disposition, il n'en reste pas moins que les divers patois du francoprovençal démontrent une certaine originalité locale à l'instar des quelques spécificités d'emploi des formes de la 3ps du verbe « être » au présent de



l'indicatif que nous avons exposées ici pour le patois de La Bridoire à partir du travail de Vianey. L'effacement de la troisième personne du singulier du verbe « être » constitue en effet une curiosité linguistique digne d'intérêt en soi, même s'il demeure confiné à quelques dialectes très localisés du francoprovençal. Notre approche illustratrice par l'exemple nous a permis de confirmer le contenu de la règle de Vianey, tout en précisant des cas insuffisamment explicités dans cette note (pronom relatif *ke*, pronom interrogatif *ki*, pronom indéfini *on*, position en fin de proposition) et en cernant davantage la nature phonologique de ce phénomène syntaxique. Cependant nos observations ont leurs limites qui sont aussi celles du travail de collecte de Vianey et de l'étendue de son corpus de textes : il n'a pas été possible de savoir si l'effacement de la 3ps se fait normalement avec les pronoms indéfinis singuliers tels que : quelqu'un, quelque chose, rien, un autre, etc. ou encore dans le cas des autres pronoms démonstratifs sujets comme *chô*, *sla*, etc., par exemple. Et la forme *e* n'est pas sans susciter davantage d'interrogations quant à son statut véritable par rapport à la forme pleine *è* / *èt* et à la forme zéro (et sa manifestation tronquée *t*). La note de Vianey pourrait suggérer qu'elle est interchangeable avec la forme zéro, mais le corpus ne permet pas d'en juger pour tous les cas autres que ceux cités en exemple par Vianey. Etant donné la documentation plus pauvre des autres patois du Petit-Bugey, il n'a pas été possible non plus d'observer si l'effacement de la 3ps de « être » se faisait exactement dans les mêmes conditions pour ceux des patois où cela est possible. Ce sujet mériterait d'être davantage poursuivi.

## Notes

<sup>1</sup> Cependant, pour demeurer au plus près des faits linguistiques, nous conserverons pour chaque dialecte auquel il sera fait référence la graphie utilisée par les auteurs sur lesquels nous fondons nos remarques plutôt que de recourir à la graphie unifiée de Stich.

<sup>2</sup> D'après la comparaison des patois du Petit Bugey de Vianey, l'effacement de la 3ps de « être » semble se produire aussi dans les patois de St-Franc, St-Béron, Verel de Montbel, La Bridoire, et Rochefort (situés à l'est du lac d'Aiguebelette plus au sud que les autres communes ci-dessous), tandis que la copule est utilisée systématiquement dans les communes de Ste-Marie, St-Maurice de Rethorens, Gerbaix, St-Pierre,

Meyrieux et St-Paul, situés le plus près du Bugey proprement dit, à proximité de Belley, sur la rive gauche du Rhône. On peut peut-être y voir un possible continuum linguistique de l'intérieur du Bugey, où « être » n'est jamais absent des énoncés, vers le Petit-Bugey, où cet effacement se produit. Il serait intéressant de voir si d'autres patois de Savoie contigus pratiquent aussi cet effacement. En tout cas, la présence de ce phénomène d'effacement de la 3ps de « être » dans d'autres patois contigus relativise le caractère individualisé de l'informatrice unique de Vianey pour le patois de la Bridoire.

<sup>3</sup> Noter les formes courtes et longues (préfixées de *é-*) de ce verbe à l'imparfait. Si les exemples cités ici suggèrent que la forme longue apparaît après consonne, le tableau de conjugaison de ce verbe donne les deux formes indifféremment après les pronoms *ul* (il / ils) et *noz* (nous), et curieusement seulement la forme courte après *voz* (vous).

<sup>4</sup> La forme *é* est sans doute une erreur de transcription.

<sup>5</sup> On peut se demander ainsi s'il y a vraiment effacement de la 3ps après le pronom relatif sujet *ke* : il se pourrait fort bien que la véritable graphie soit *k'e*, forme élidée du pronom relatif suivie de la forme *e* de la 3ps. Malheureusement, on n'a aucune indication par Vianey concernant le choix de l'emploi de la forme *e* au lieu de *è(t)*.

<sup>6</sup> En effet, le phonème noté *e* peut ne pas être prononcé dans les patois francoprovençaux tout comme en français. C'est ce qui se passe aussi dans le patois de Manziat (cf note 9 plus bas).

<sup>7</sup> On rencontre aussi parfois la forme *é* en tant que pronom démonstratif neutre : *é t on...* (c'est un...) ; *in* : Glossaire. Si Vianey indique à l'entrée *i, é, iy, y* du glossaire que *é* est moins fréquent, toutes ces formes semblent interchangeables.

<sup>8</sup> On trouve le commentaire suivant dans cet ouvrage : « Au présent, à la 3e personne du singulier, le verbe "e" muet disparaît de l'écriture, sauf pour les formes impersonnelles où il s'écrit "é" :

(i) Al venyâ: elle est venue – i grè: il est grand

(ii) É venu: c'est venu – é grè: c'est grand – é dreulou: c'est drôle – é t'a dere : c'est-à-dire.

Les exemples de la première ligne précédente rappellent immanquablement ce qui se passe dans le patois de La Bridoire dans des cas similaires. Nous nous permettons d'émettre un doute cependant sur les exemples de la ligne inférieure donnés par l'auteur quant à la nature de *é*. En effet, dans le glossaire, on voit très bien qu'il existe un pronom démonstratif neutre *é* (cela, ce) qui s'emploie aussi dans le sens du « il » impersonnel français, comme dans le patois du Valromey contemporain. Or ces phrases nécessitent un sujet impersonnel (démonstratif ou autre) dans les dialectes francoprovençaux. Il nous semble ainsi que le « *é* » de ces exemples ne soit pas la forme du verbe « être » prise dans des tournures impersonnelles, mais plutôt le démonstratif neutre sujet, le verbe « être » étant lui-même effacé dans cet environnement aussi (mais prend la forme *t* devant voyelle comme dans le dernier exemple).

<sup>9</sup> Alleyne donne pour exemple: *mwen le apre travay ~ mwen l'apre travay ~ mwen apre travay.*

<sup>10</sup> remarque de Posner (1996 : 3)

## Références

- Alleyne, Mervyn C. 1996. *Syntaxe historique créole*. Editions Karthala : Paris
- Amis du Patrimoine de Manziat. 2006. *Le Patois de Manziat*. Chez l'auteur.
- Delbarre, Franck. 2013. La syntaxe des auxiliaires dans certains dialectes francoprovençaux du Bugey, *Southern Review*, 28, 25-42.
- Delbarre, Franck. 2015. L'accord du participe passé dans les dialectes francoprovençaux du Bugey. In : *Southern Review*, 30, 41-54.
- Posner, Rebecca. 1996. *The Romance languages*. Cambridge university press : England
- Stich, Dominique. 1998. *Parlons francoprovençal*. L'Harmattan : Paris
- Tronchon, Jo & al. 2001. *Le patois du Valromey*. Sites et monuments du Valromey : France
- Tuaillon, Gaston. 2002. *La littérature en francoprovençal avant 1700*. ELLUG : France
- Vianey, Charles. 2012. *Le patois de la Bridoire*.  
[http://patois.petit.bugey.free.fr/textes/patois-pdf/pat\\_labridoire.pdf](http://patois.petit.bugey.free.fr/textes/patois-pdf/pat_labridoire.pdf) (vu le 15/09/2016)

## 論文要旨

# フランコプロヴァンス語のラ・ブリドゥール方言における 動詞 être の省略

デルバール・フランク

本論は本著者によるフランコプロヴァンス語における助動詞のシンタクスについての一連の論文に続き、特にフランスのプティ・ビュジェー地域で話されているフランコプロヴァンス語のラ・ブリドゥール方言における助動詞 être を中心に論じる。本論はヴィアネーによるラ・ブリドゥール方言の登録資料に基づき、ヴィアネーの指摘した本方言のシンタクスにおける助動詞 être の省略現象を分析している。ヴィアネー自身はその現象についてルールと言える説明を簡略的に提供している。だが、ヴィアネーのラ・ブリドゥール方言の登録資料の中に載っている方言で書かれた様々な文書を注意深く読んでみると、その説明ではかなり不十分だと感じる。そこで、ヴィアネーのラ・ブリドゥール方言の登録資料を使いもつと厳密に助動詞 être の簡略現象を引き起こす条件を本論で観察することにした。その観察の結果に基づき、ヴィアネーの与えたルール（説明）の修正を試みる。